

Conseil Municipal, le jeudi 1 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le premier jour du mois de juillet, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 25 juin 2021, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle Agora - Avenue Des Sports, sous la présidence de BELABBES Hiazid

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. BLONDEL Eric, M. DECAMPS Jérôme, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX, M. Gilles GUERLET, M. Hiazid BELABBES, M. Jean-Christophe CAILLIAU, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. VANDEWEGHE Rémy, M. Xavier BOUSSEMART, Mme BOGAERT Céline, Mme Coralie PLUQUIN, Mme DELABRE Catherine, Mme DENIS Elodie, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria, Mme LECLERCQ Odile, Mme LUSSIGNY Valérie, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie, Mme TACQUET Isabelle

EXCUSES : M. HOURDAIN Philippe par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : BENAMEUR Adam

N° interne de l'acte : 2021-07 N° 14

N° de feuillet : 5

Certifié exécutoire : 02 juillet 2021

Transmis au contrôle de légalité le : 02 juillet 2021

Publié le : 02 juillet 2021



EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SANTES

Tarifs location de l'espace Agora 2021.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal,

L'espace Agora, pôle culturel de la commune de Santes, propose des spectacles, des séances cinéma et des conférences.

Afin de garder une cohérence dans la programmation culturelle de l'Espace, les spectacles proposés par les associations le seront dans le cadre de leurs activités (danse, musique, chant, théâtre, exposition,...). Les spectacles proposés par les entreprises, les comités d'entreprises le seront dans un cadre privé (goûter, assemblée générale,

Toute autre utilisation devra faire l'objet d'une demande précise, qui sera étudiée par le Maire de Santes.

Exceptionnellement, l'Espace Agora pourra faire l'objet d'une location à titre gracieux pour les établissements scolaires, ainsi que les associations dont le but est l'aide humanitaire.

La location de l'Espace Agora sera effective à la signature du contrat de location et du versement d'un acompte de 30%, non remboursable, le solde étant dû à l'issue de l'état des lieux de fin de location.

Seules les associations de la commune de Santes dont l'objet principal est la formation culturelle et artistique peuvent bénéficier d'une gratuité par an au choix (configuration spectacle ou conférence). Les utilisations suivantes seront facturées.

La location pour les associations (également santoises) et entreprises dont l'objet est la promotion d'artistes ne pourra se faire qu'en accord avec l'Espace Agora.

Il est à noter qu'il n'y a pas de location pour les particuliers.

Les tarifs de location sont indiqués au tarif hors taxes

Configuration SPECTACLE :

Tarifs :

| | |
|--|-----------------------|
| Associations santoises (hors associations de promotion d'artistes) | _625,00 € HT |
| Associations non santoises, établissements scolaires et partenaires de l'Espace Agora | _1 405,00 € HT |
| Entreprises (hors promotion d'artistes), comités d'entreprise | _2 805,00 € HT |

Certifié exécutoire : 02 juillet 2021

Transmis au contrôle de légalité le : 02 juillet 2021

Publié le : 02 juillet 2021

Pour ces locataires, la configuration spectacle comprend :

- La mise à disposition du lieu pour une répétition (en accord avec la gestion de l'Espace Agora),
- La mise à disposition de l'Espace Agora en configuration spectacle (gradin déplié) le jour de la représentation,
- Une répétition générale en présence d'un technicien du spectacle (limitée à 4 heures),
- La présence d'un technicien du spectacle lors de la représentation (limité à 4 heures),
- Le montage et le démontage du matériel scénique de l'Espace Agora (son et lumières),
- L'utilisation de la chambre froide et des annexes de la salle (hors bureaux et locaux techniques),
- La mise à disposition du matériel de nettoyage (hors produits d'entretien).

La configuration spectacle ne comprend pas:

- L'installation de chaises, tables (selon disponibilité) se fera par le locataire,
- Le matériel complémentaire sera à la charge du locataire.

En cas d'indisponibilité du matériel scénique, le tarif de location sera de :

| | |
|--|----------------------|
| Entreprises (hors promotion d'artistes), comités d'entreprise | 1 805,00 € HT |
|--|----------------------|

Tarifs :

| | |
|--|----------------------|
| Associations et entreprises de promotion d'artistes | 2 705,00 € HT |
|--|----------------------|

Pour ces locataires, la configuration spectacle comprend :

- La mise à disposition du lieu pour une répétition (en accord avec la gestion de l'Espace Agora),
- La mise à disposition de l'Espace Agora en configuration spectacle (gradin déplié) le jour de la représentation,
- La mise à disposition du matériel scénique de l'Espace Agora (son et lumières) – Le montage sera assuré par le locataire, sous l'autorité du régisseur de la salle,
- L'utilisation de la chambre froide et des annexes de la salle (hors bureaux et locaux techniques),
- La mise à disposition du matériel de nettoyage (hors produits d'entretien).

A noter :

- Le montage sera assuré par le locataire, sous l'autorité du régisseur de la salle,
- L'installation de chaises, tables (selon disponibilité) se fera par le locataire,
- Le matériel complémentaire sera à la charge du locataire,
- Le locataire s'engage à remettre vingt invitations à l'Espace Agora,
- Le locataire fera son affaire de l'accueil/contrôle du public. En cas de besoin, il pourra faire appel au personnel de l'Espace Agora. La facturation sera faite au vu des heures effectuées,
- Le locataire devra faire appel à un agent de sécurité/incendie SSIAP 1,
- Le locataire devra faire appel à un agent pour le contrôle d'entrée,
- Le locataire pourra mettre ses billets en vente à l'Espace Agora. L'Espace Agora sera rémunéré par une commission de distribution perçue sur la vente de chaque billet. L'Espace Agora remettra au locataire les recettes de billetterie déduction faite de la commission de distribution. Les frais de location sont de 1,50 € TTC pour des billets jusqu'à 30 € TTC ; 10% au-delà.

La salle peut être louée trois jours consécutifs au maximum. Une remise de 10% sera alors accordée sur le tarif de base pour les 2^{ème} et 3^{ème} jours.

Configuration CONFERENCE :

La configuration conférence comprend:

Certifié exécutoire : 02 juillet 2021

Transmis au contrôle de légalité le : 02 juillet 2021

Publié le : 02 juillet 2021

- La mise à disposition de l'Espace Agora en configuration spectacle/conférence (gradin déplié) le jour de la manifestation. L'installation de chaises, tables (selon disponibilité) se fera par le locataire,
- L'utilisation de la chambre froide et des annexes de la salle (hors bureaux et locaux techniques),
- La présence d'un technicien du spectacle pour la durée de la manifestation (limité à 4 heures),
- Le montage et le démontage du matériel scénique de l'Espace Agora (écran cinéma, son),
- La mise à disposition du matériel de nettoyage (hors produits d'entretien).

La configuration conférence ne comprend pas:

L'installation de chaises, tables (selon disponibilité) se fera par le locataire

| | |
|--|-----------------|
| Associations santoises (hors associations de promotion d'artiste) | |
| _ 1/2 journée (4 heures) | _ 295,00 € HT |
| _ 1 journée (8 heures) | _ 545,00 € HT |
| Associations non santoises, établissements scolaires et partenaires de l'Espace Agora | |
| _ 1/2 journée (4 heures) | _ 445,00 € HT |
| _ 1 journée (8 heures) | _ 750,00 € HT |
| Entreprises, comités d'entreprise, associations de promotion d'artistes | |
| _ 1/2 journée (4 heures) | _ 810,00 € HT |
| _ 1 journée (8 heures) | _ 1 510,00 € HT |

La salle peut être louée trois jours consécutifs au maximum. Une remise de 10% sera alors accordée sur le tarif de base pour les 2^{ème} et 3^{ème} jours.

FACTURATIONS SUPPLÉMENTAIRES :

- Possibilité de louer :

| | |
|---|---------------|
| _ Utilisation du projecteur cinéma numérique avec présence d'un projectionniste | _ 255,00 € HT |
| _ Vidéo projecteur 5000 Lumens | _ 155,00 € HT |
| _ Lecteur Blu-Ray | _ 15,00 € HT |

- En cas de casse ou de vol, le locataire devra s'acquitter :

| | |
|--------------------------------|----------------|
| _ Vidéo projecteur 5000 Lumens | _ 5100,00 € HT |
| _ Lecteur Blu-Ray | _ 155,00 € HT |

- Technicien/ agent d'accueil

| | |
|---|--------------|
| _ L'heure supplémentaire (élaboration de fiches techniques, répétition, spectacle, conférence, accueil/contrôle d'accès à la salle) | _ 30,00 € HT |
|---|--------------|

- Ménage :

Le locataire est tenu de rendre la salle et ses annexes nettoyées, les sacs poubelles triés et sortis.

Un forfait de 150 € HT sera appliqué si le ménage n'était pas effectué.

Certifié exécutoire : 02 juillet 2021

Transmis au contrôle de légalité le : 02 juillet 2021

Publié le : 02 juillet 2021

- Gradin :

Le gradin est loué déplié. Le locataire qui souhaiterait la salle sans gradin, se verra facturer un forfait de 155 € HT.

- Vaisselle :

La vaisselle de l'Espace Agora peut faire l'objet d'un prêt. Le locataire devra la rendre lavée et essuyée.

En cas de perte ou de casse, le locataire devra s'acquitter :

| | |
|--|--------------|
| Couverts (couteau, fourchette, cuillers) | 2 € HT/pièce |
| Assiettes (plate, creuse, soucoupe) | 2 € HT pièce |
| Tasse à café | 2€ HT/ pièce |
| Verre | 2€ HT/ pièce |
| Percolateur | 135€ HT |
| Forfait vaisselle rendue non lavée | 30 € HT |

- Dégradation :

L'Espace Agora a fait l'objet d'importants travaux de rénovation. Aussi, en cas de dégradation des murs, du parquet, des portes, du gradin, des équipements (prises électriques, détecteurs,...) ..., une facture de rénovation sera envoyée au locataire quel qu'il soit.

Les tarifs proposés entreront en vigueur le 1er juillet 2021 et ce jusqu'à ce qu'une modification intervienne.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **adopte** les tarifs ci-dessus qui entreront en vigueur le 1er juillet 2021.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 29 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent ~~extra~~ certifié
conforme au registre.

Le Maire

M. BELABBES Hjazid



Certifié exécutoire : 02 juillet 2021

Transmis au contrôle de légalité le : 02 juillet 2021

Publié le : 02 juillet 2021